

**PROJET POUR FIN DE
DISCUSSION SEULEMENT**

Le 31 mars 2021

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA**

États financiers

31 décembre 2020

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 10

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA

Opinion - Nous avons effectué l'audit des états financiers de ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE DE LOYOLA (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Par: Stéphanie Beauchamp Amstutz, CPA auditrice, CA
Le 30 mars 2021
Montréal, Québec
Lic. No: A142099

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 décembre 2020

	<u>2 0 2 0</u>	<u>2 0 1 9</u>
PRODUITS		
Subventions (note 5)	127 495 \$	112 247 \$
Contributions des partenaires (note 6)	108 357	66 494
Dons	20 824	1 935
Programmes et frais d'adhésion	771	7 104
Autres	<u>917</u>	<u>516</u>
	<u>258 364</u>	<u>188 296</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	172 018	119 495
Activités et fournitures	46 854	18 297
Fournitures de bureau	15 420	2 468
Contractuels	7 330	5 135
Événements spéciaux	5 445	-
Formation	2 060	362
Honoraires professionnels	1 920	1 725
Publicité et promotion	560	281
Autres	285	490
Frais bancaires	139	270
Taxes et permis	110	480
Assurance	-	1 835
Entretien et réparations	<u>-</u>	<u>255</u>
	<u>252 141</u>	<u>151 093</u>
EXÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	6 223	37 203
ACTIFS NETS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>80 920</u>	<u>43 717</u>
ACTIFS NETS, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>87 143</u></u> \$	<u><u>80 920</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA
BILAN
au 31 décembre 2020

	<u>2 0 2 0</u>	<u>2 0 1 9</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	150 079 \$	87 026 \$
Comptes à recevoir	1 170	1 469
Taxes de vente à recevoir	8 192	640
Subvention à recevoir	<u>-</u>	<u>6 303</u>
	<u>159 441 \$</u>	<u>95 438 \$</u>
 PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	613 \$	118 \$
Subventions reportées (note 4)	<u>71 685</u>	<u>14 400</u>
	<u>72 298</u>	<u>14 518</u>
 ACTIFS NETS		
NON AFFECTÉS	<u>87 143</u>	<u>80 920</u>
	<u>87 143</u>	<u>80 920</u>
	<u>159 441 \$</u>	<u>95 438 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL

....., administrateur

....., administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
 JEUNESSE DE LOYOLA
 FLUX DE TRÉSORERIE
 exercice terminé le 31 décembre 2020

	<u>2 0 2 0</u>	<u>2 0 1 9</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	6 223 \$	37 203 \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	299	25 723
Taxes de vente à recevoir	(7 552)	(640)
Subvention à recevoir	6 303	(6 303)
Créditeurs et frais courus	495	(5 750)
Subvention reportée	<u>57 285</u>	<u>14 400</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS TRÉSORERIE	63 053	64 633
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>87 026</u>	<u>22 393</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>150 079</u> \$	<u>87 026</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2020

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 30 janvier 1998 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec est un organisme sans but lucratif.

L'organisme offre des programmes éducatifs, culturels, récréatifs, sociaux et communautaires aux enfants, adolescents et adultes de la communauté. L'organisme a pour objectif de s'assurer que les besoins de la communauté sont comblés par l'accès à une programmation de qualité, offert en partenariat avec les établissements d'enseignement, les organismes communautaires et les programmes et services des divers paliers de gouvernement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatations des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autofinancement

Les produits des activités d'autofinancement sont constatés quand les services sont rendus ou quand les événements ont eu lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2020

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir et des taxes de vente à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

3. IMMOBILISATIONS

Les montants des immobilisations comptabilisés dans les charges durant l'exercice totalisent 10 734\$. Ces montants sont constitués de matériel informatique.

4. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice. Ces montants sont généralement utilisés au cours du prochain exercice et comptabilisés comme revenus à ce moment. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2 0 1 9</u>	<u>Encais- sement</u>	<u>Constatés à titre de revenus</u>	<u>2 0 2 0</u>
Centraide	-	\$ 59 540	\$ 40 064	\$ 19 476
Ville de Montréal				
Programme de soutien financier aux initiatives culturelles	14 400	-	-	14 400
Politique de l'enfant	-	10 841	7 532	3 309
Fondation du Grand Montréal				
Fonds d'urgence pour l'appui communautaire	-	34 500	-	34 500
	<u>14 400</u>	<u>104 881</u>	<u>47 596</u>	<u>71 685</u>
	\$	\$	\$	\$

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT
JEUNESSE DE LOYOLA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2020

5. SUBVENTIONS	<u>2 0 2 0</u>	<u>2 0 1 9</u>
Ville de Montréal		
Programme de soutien à la réalisation d'activités de loisirs	64 862 \$	70 035 \$
Politique de l'enfant	7 532	12 000
Prévention Jeunesse	7 847	-
Programme Montréal interculturel (PMI) 2019	-	5 000
Gouvernement du Canada		
Subvention salariale d'urgence du Canada	6 317	-
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	<u>40 937</u>	<u>25 212</u>
	<u>127 495 \$</u>	<u>112 247 \$</u>
6. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES	<u>2 0 2 0</u>	<u>2 0 1 9</u>
Centraide	40 064 \$	-
Fondation du Grand Montréal	26 297	10 000
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce		
Fonds d'urgence Covid-19	11 800	-
Table de concertation jeunesse NDG		
Comité aide aux devoirs	8 011	1 875
Ça bouge dans mon parc	-	4 306
Deuxième récolte - Bouffe Récup	7 900	-
Emplois d'été Canada	6 688	10 456
Caisse Populaire	5 597	5 000
Club des petits déjeuners	2 000	-
Centre de services scolaire de Montréal	-	21 511
La Fondation des canadiens pour l'enfance	-	9 517
Fondation Bon départ	<u>-</u>	<u>3 829</u>
	<u>108 357 \$</u>	<u>66 494 \$</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2020.

Risque de liquidité - le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs et frais courus.

Risque de crédit - le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes à recevoir et aux taxes de vente à recevoir.